



Affichée le...26 décembre 2023

Département de Seine-et-Marne - Arrondissement de Torcy
Conseil de Communauté de communes
Extrait du registre des délibérations
Séance du 12 décembre 2023

Conseillers en exercice : 38
Conseillers titulaires présents : 23
Pouvoirs : 13
Votants : 36

Date de convocation : 4 décembre 2023
Date d'affichage : 5 décembre 2023

L'an deux mille vingt-trois, le douze décembre à vingt heures, le Conseil de la communauté de communes Les Portes briardes entre villes et forêts, en application des articles L. 5211-1 et L. 5211-2 du Code général des collectivités territoriales, s'est réuni dans la salle Horizon d'Ozoir-la-Ferrière, sous la Présidence de Monsieur Jean-François Oneto, Président.

Monsieur le Président passe la parole à Madame Delphine Deren, directrice générale de la communauté de communes qui procède à l'appel et constate que le quorum est atteint.

Monsieur le Président passe la parole à Madame Delphine Deren, directrice générale de la communauté de communes qui procède à l'appel et constate que le quorum est atteint.

Étaient présents :

Monsieur ONETO Jean-François, Monsieur GARCIA ROBIN Jean-Paul, Monsieur PAPIN Michel, Madame FONTBONNE Anne-Laure, Madame FLECK Christine, Madame GAIR Laurence, Monsieur SCHMIT Benoît, Madame MÉLÉARD Josyane, Madame BOURLON Chantal, Madame MORELLI Marie-Laure, Monsieur VORDONIS Patrick, Monsieur BENSÂÏ Malek, Madame PALOMARES Aline, Madame COURTYTERA Véronique, Monsieur GREEN Alain, Madame LONY Eva, Monsieur KHALOUA Madani, Madame LENOIR Isabelle, Monsieur BENOIT Dominique, Madame CAIROSSI Pascale, Madame CHABANON-DEGUELLE Sophie, Madame ROUEN Dominique, Monsieur DOARÉ Louis-Jean

Avaient donné Pouvoir :

Monsieur GAUTIER Laurent à Madame COURTYTERA Véronique
Monsieur DEBACKER Jean-Claude à Madame FLECK Christine
Monsieur MONGIN Claude à Monsieur GARCIA ROBIN Jean-Paul
Madame BARNET Suzanne à Madame MORELLI Marie-Laure
Monsieur GHOZLAND Cyril à Monsieur ONETO Jean-François
Madame CADART Anne-Marie à Madame BOURLON Chantal
Monsieur SALMON Patrick à Monsieur VORDONIS Patrick
Monsieur MARCOUX Frédéric à Madame MÉLÉARD Josyane
Monsieur BAKKER Hubert à Madame GAIR Laurence
Madame SPRUTTA-BOURGES Nathalie à Madame LENOIR Isabelle
Madame BOURGUIGNON Valérie à Monsieur BENSÂÏ Malek
Madame BADOZ-GRIFFOND Yvonne à Madame LONY Eva
Monsieur MATHÉROT Olivier à Monsieur BENOIT Dominique

Absents excusés :

Monsieur BARIANT Jean-Pierre
Monsieur WITTMAYER Bruno

Le Conseil communautaire, réuni à la majorité de ses membres, a désigné, conformément aux dispositions de l'article L. 2121-15 du Code général des collectivités territoriales, Madame Christine Fleck, secrétaire de séance.

DÉLIBÉRATION N°051/2023

OBJET : AUTORISATION DE SIGNATURE DU MARCHÉ DE RÉALISATION D'UN SCHÉMA DÉTAILLÉ DU TRANSFERT DES COMPÉTENCES EAU ET ASSAINISSEMENT AVEC LE GROUPEMENT CALIA CONSEIL

Le Conseil communautaire,

Entendu l'exposé de Monsieur Jean-Paul Garcia-Robin, vice-président en charge de la prospective territoriale relatif à la signature du marché de réalisation d'un schéma détaillé du transfert des compétences « eau » et « assainissement » avec le groupement Calia Conseil ;

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code de la commande publique ;

Vu l'arrêté préfectoral DRCL-BCCL-2009 n°179 du 24 novembre 2009 portant création de la communauté de communes Les Portes briardes entre villes et forêts entre les communes de Férolles-Attilly, Gretz-Armainvilliers, Lésigny et Ozoir-la-Ferrière ;

Vu l'arrêté préfectoral DRCL-BCCL-2012 n°128 du 31 octobre 2012 portant extension du périmètre de la communauté de communes Les Portes briardes entre villes et forêts à la commune de Tournan-en-Brie ;

Vu l'arrêté préfectoral 2018/DRCL/BLI/37 du 20 avril 2018 portant modification des statuts de la communauté de communes Les Portes briardes entre villes et forêts ;

Considérant le transfert obligatoire des compétences « eau » et « assainissement » aux communautés de communes prévu au 1^{er} janvier 2026 ;

Considérant la technicité requise pour procéder au transfert de ces deux compétences ;

Considérant la passation en cours d'une étude intitulée « réalisation d'un schéma détaillé du transfert des compétences eau et assainissement » sur le territoire de la communauté de communes Les Portes briardes entre villes et forêts ;

Considérant la réception de trois offres ;

Considérant l'offre suivante émanant du groupement CALIA CONSEIL :

Nature des dépenses	Montant HT	TVA	MONTANT TTC
Phase n°1 : Etat des lieux et diagnostics des services	51 943,50 €	10 388,70 €	62 332,20 €
Phase n°2 / Situation des communes au regard de l'objectif de qualité du service type	21 631,00 €	4 326, 20 €	25 957,20 €
Phase n°3 : Etudes des scénarii de transfert de compétences	21 825,00 €	4 365 €	26 190 €
Phase n°4 / Accompagnement dans la mise en œuvre du transfert	30 967,25 €	6 193,45 €	37 160,70 €
Coût total de l'opération	126 366,75 €	25 273,35 €	151 640,10 €

Considérant l'analyse des offres réalisée par le cabinet d'ingénierie IC Eau Environnement ;

Considérant l'analyse des offres concordante réalisée par les services internes de la communauté de communes Les Portes briardes entre villes et forêts ;

Considérant qu'en conséquence, l'offre du groupement Calia Conseil est la mi

APRES EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, et à l'unanimité,

- Autorise le Président à signer le contrat avec le groupement représenté par Calia Conseil pour un montant de 126 366,75 euros HT, soit 151 640,10 euros TTC ;
- Précise que les dépenses seront inscrites au Budget 2024 ;
- Autorise Monsieur le Président à accomplir l'ensemble des formalités afférentes à la bonne exécution du dossier.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits,

Ont signé au registre des délibérations les membres présents.

Pour extrait conforme,

Ozoir-la-Ferrière, le 12 décembre 2023

Le Président,

Jean-François Oneto,



La secrétaire de séance,

Christine Fleck,

